

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Trajectoires familiales et de niveau de vie suite à des ruptures familiales

Enjeux et thématiques

16 septembre 2019

Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape de **sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.**

DATE CLÉ :

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées :
4 novembre 2019 à 14 h (heure de Paris)

I) Contexte

Si la vie en couple reste le mode de vie dominant à l'âge adulte¹, la proportion de personnes en couple a tendance à diminuer et les trajectoires sont de plus en plus discontinues. La succession de périodes de vie en couple et de vie sans conjoint est devenue aujourd'hui courante. À l'image ancienne du couple marié stable jusqu'au décès de l'un des conjoints s'est substitué tout un ensemble de configurations familiales – couples mariés, en Pacs ou en union libre, familles monoparentales, personnes seules – entre lesquelles se construisent les trajectoires individuelles (Costemalle, 2015). La présence d'enfants, longtemps apanage des couples, se retrouve dans l'ensemble de ces configurations, les enfants vivant de plus en plus souvent, au gré des éventuelles séparations ou nouvelles unions, avec seulement l'un ou l'autre de leurs parents.

Au-delà de cette fluidité commune des parcours de vie, les trajectoires individuelles sont fortement différenciées entre hommes et femmes, les périodes sans partenaire ou en situation de monoparentalité étant en moyenne plus longues pour les femmes ; elles sont aussi marquées par d'importantes différences sociales, les plus aisés se remettant en couple plus rapidement. Enfin, la présence et le nombre des enfants jouent là aussi un rôle central. Cela n'est pas sans conséquences sur le niveau de vie, celui-ci pouvant connaître des baisses et des hausses sensibles en fonction des ruptures et des éventuelles remises en couple. Parmi les familles monoparentales, les plus modestes connaissent les conditions de vie les plus difficiles, cumulant vie sans partenaire durable et taux de pauvreté élevé. Cela n'est pas sans conséquences pour les enfants, pour lesquels un éloignement parfois durable d'un des parents, cumulé avec des conditions de vie plus difficiles, contribue à un risque plus élevé de reproduction des difficultés sociales.

Ces sujets ont été traités par le rapport *Ruptures familiales : état des lieux et propositions* du Haut Conseil de la famille en 2014 qui en tirait un certain nombre de préconisations visant à améliorer la situation des adultes et enfants concernés par une rupture. Mais les comportements familiaux ont évolué depuis ce rapport, avec une hausse significative du nombre de ruptures chaque année : environ 380 000 enfants sont concernés aujourd'hui chaque année par la séparation de leurs parents, dont 60 % hors mariage. Les conditions juridiques encadrant la rupture ont également évolué, avec la création du divorce sans juge, et la garde alternée se développe. Enfin, pendant longtemps, on ne disposait pour étudier ces comportements familiaux que d'observations situées à une date donnée (enquêtes, recensements), éventuellement en utilisant une reconstitution de la biographie faite à cette occasion (enquêtes Famille). Mais des sources nouvelles existent aujourd'hui, qui autorisent le suivi des trajectoires des adultes et des enfants, comme le souligne le dernier rapport de 2019 du HCFEA *Des données publiques et des études publiques mieux centrées sur les enfants*. En particulier, le développement et l'enrichissement de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee peut permettre de renouveler l'analyse par le suivi des trajectoires des personnes de cet échantillon. Des sources fiscales récemment mises à disposition des chercheurs (fichier POTE exhaustif panélisé) peuvent également permettre ce suivi.

Pour toutes ces raisons, un nouvel éclairage sur les trajectoires familiales et de niveau de vie suite à une rupture qui utiliserait des données plus récentes serait souhaitable. Une meilleure connaissance du devenir des enfants concernés par une séparation et de leurs parents gardiens et non gardiens est indispensable pour mieux orienter les politiques publiques à destination de ces enfants et viser à les protéger autant que possible de la pauvreté.

¹ Entre 30 et 65 ans, 70% des hommes et des femmes vivent en couple. Source : Insee, Couples et familles, édition 2015.

Le HCFEA et France Stratégie souhaitent donc, dans le cadre du présent appel à projets, susciter des projets de recherche qui leur permettent d'améliorer la qualité de la connaissance disponible sur les parcours familiaux et les trajectoires de niveau de vie suite à des ruptures familiales.

II) Objectifs de l'évaluation

Cet appel à projets a comme objectif d'analyser les trajectoires familiales et de niveau de vie des individus (adultes et enfants) concernés par une rupture en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques. Il s'agit de mener des recherches complémentaires aux travaux déjà engagés par l'Insee et l'Ined (annexe 1) ou à venir. Les travaux déjà publiés ou en cours de l'Insee et l'Ined visent à décrire l'évolution du niveau de vie des personnes connaissant une rupture l'année suivant la rupture et une ou deux années ensuite, en fonction du type d'union. Bonnet *et al.* (2015) se limite aux ruptures de Pacs et divorces ; Costemalle (2017) et Abbas et Garbinti (2019) prennent également en compte les ruptures d'unions libres. Les travaux à venir de l'Insee visent à mesurer quantitativement la contribution respective de l'évolution de l'offre de travail et des remises en couple à l'évolution du niveau de vie.

Deux types de travaux, pouvant donner lieu à deux propositions de recherche différentes, pourraient être proposés : le premier, dans la continuité des travaux Insee, consistera à suivre les trajectoires des adultes, mais sur plus longue période, et en s'intéressant davantage aux parcours familiaux ; le second, plus novateur, consistera à suivre les trajectoires des enfants. Le champ de l'étude porte sur les adultes parents d'au moins un enfant mineur à la date de la séparation et sur ces enfants mineurs concernés par la séparation d'au moins un de leurs parents.

Un **premier axe de recherche** consisterait à suivre pendant plusieurs années les trajectoires familiales et de niveau de vie des individus connaissant une rupture conjugale. Combien de temps s'écoule-t-il avant une remise en couple ? Quelle est la durée du nouveau couple en cas de remise en couple ? Combien de temps s'écoule-t-il avant l'arrivée d'un nouvel enfant ? Comment évolue l'offre de travail, en particulier des parents gardiens ? Comment évolue le niveau de vie au fil des années autour de la séparation ? Dans l'évolution des niveaux de vie, il conviendrait de distinguer ce qui relève d'une remise en couple (ou d'une éventuelle nouvelle séparation), d'une évolution du revenu d'activité (en distinguant ses déterminants), du versement (ou non versement) des pensions alimentaires et des prestations sociales. Il s'agira de décrire ces trajectoires selon différentes caractéristiques socio-démographiques : le sexe, le niveau de vie, le statut d'activité, la catégorie socio-professionnelle, le fait d'avoir ou non la garde des enfants mineurs, le statut conjugal d'origine (mariage, pacs, union libre). Une idée pourrait être d'identifier des types de profils ayant des caractéristiques et des trajectoires différenciées.

Un **second axe de recherche** consisterait, sous réserve de faisabilité, à suivre les trajectoires des enfants dont les parents se séparent. Il s'agirait de suivre l'évolution du niveau de vie de ces enfants, en lien avec celle de la composition du ménage dans lequel ils vivent au fil des années suivant la séparation des parents : remise en couple du parent avec lequel l'enfant réside, naissance d'un demi-frère ou d'une demi-sœur, conséquences de ces différents événements sur le niveau de vie de l'enfant.

III) Conditions de réalisation des projets de recherche

Le présent appel à projets de recherche vise à susciter et à financer des travaux qui apportent un nouvel éclairage sur les trajectoires familiales et de niveau de vie suite à une rupture en utilisant des données récentes.

a. La méthodologie et les bases de données

Les propositions de recherche devront décrire avec précision la méthode qu'elles souhaitent utiliser pour décrire les trajectoires et préciseront les limites méthodologiques anticipées et la manière d'y répondre.

Le choix des bases de données devra être défini et justifié avec précision par le laboratoire.

L'étude pourrait s'appuyer sur l'échantillon démographique permanent, panel créé par l'Insee en 1967 autour d'un échantillon d'individus, dits « individus EDP », qui concerne actuellement 4 % de la population française. Il comprend en particulier des données socio-démographiques issues des recensements puis, depuis 2004, des enquêtes annuelles de recensement (EAR, qui interrogent chaque année environ 14 % de la population), ainsi que des données socio-fiscales issues des déclarations annuelles de revenus des individus depuis 2011 (revenus de 2010) et de la taxe d'habitation. Les données socio-fiscales fournissent à partir de 2010 des informations relatives aux revenus et au niveau de vie des individus EDP, ainsi que de l'ensemble des personnes fiscalement rattachées à leur logement. L'EDP permet ainsi de suivre sur plusieurs années l'évolution des revenus et du niveau de vie d'un échantillon de familles.

Avec l'imposition commune des couples mariés et pacés, la source fiscale permet d'identifier facilement les individus EDP qui ont été mariés ou pacés avant de se séparer. L'identification des individus en union libre, qui restent « célibataires » aux yeux des impôts, passe en revanche par une imputation statistique du type de famille (menée à partir des résultats des EAR). Les travaux de Abbas et Garbinti (2019) montrent que cette imputation statistique converge particulièrement bien avec les données des enquêtes annuelles de recensement. L'EDP permet donc également de suivre sur plusieurs années les trajectoires familiales et les remises en couple suite à une séparation. Sous réserve d'expertise complémentaire, l'exercice n'ayant encore jamais été réalisé, et le repérage des enfants EDP pouvant présenter des difficultés dans la source fiscale, l'EDP devrait permettre par ailleurs de suivre les trajectoires des enfants.

Si la source utilisée était l'EDP, le champ retenu pourrait être les personnes ayant connu une séparation

- soit en 2011 pour pouvoir suivre les trajectoires sur six années tout en disposant des éléments sur la situation en 2010 ;
- soit en 2012 pour disposer d'éléments sur la situation en 2010 et 2011, tout en pouvant suivre les trajectoires sur cinq années après la rupture.

D'autres sources fiscales pourraient être utilisées également (fichier POTE exhaustif panélisté remontant à 2006, échantillon FELIN).

L'accès à des bases de données pourrait être demandé par les laboratoires. France Stratégie facilitera l'accès aux bases de données lorsque c'est possible. Les conditions et modalités d'accès aux bases de données choisies doivent être explicitées dans le projet et le temps nécessaire pour préparer le dossier et obtenir l'accord du Comité du secret doit être pris en compte par les équipes répondantes. Si la source utilisée était l'EDP, les équipes devront s'assurer auprès de l'Insee et du Comité du secret, qu'elles disposeront des autorisations nécessaires pour accéder aux données de l'EDP.

Enfin, l'équipe de recherche devra prévoir des interventions lors de deux à trois séminaires avec des chercheurs, des responsables d'administrations et d'entreprises autour des résultats des travaux de recherche.

b. Les équipes de recherche

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, les responsabilités et les investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience internationale ou l'association d'équipe(s) étrangère(s) sera un avantage.

c. Déroulement du projet

La durée totale du projet, qui débutera à compter de la date de signature de la convention de recherche conclue entre France Stratégie et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité) à l'initiative du projet, ne pourra excéder **quatorze mois**.

Les porteurs de projet devront veiller à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal de quatorze mois mentionné ci-dessus et à prévoir la présentation à France Stratégie et au HCFEA de résultats intermédiaires, à partir des premières analyses, dans un délai de sept mois après la notification pour limiter les risques de dépassement de ce délai et éventuellement recentrer les travaux.

La présentation des résultats finaux se fera au plus tard douze mois après la notification, ce qui laissera un délai de deux mois pour finaliser le rapport final et procéder à d'éventuels ajustements.

Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données. Si la source utilisée était l'EDP, les équipes devront s'assurer auprès de l'Insee et du Comité du secret, qu'elles disposeront des autorisations nécessaires pour accéder aux données de l'EDP.

IV) Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.

Annexe 1 : Travaux

– Études réalisées :

Abbas H. et Garbinti B. (2019), « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », à paraître en 2019.

Algava E., Penant S. (2019), « En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés », *Insee première*, n° 1728, janvier. (<https://bit.ly/2mkY8H4>)

Bonnet C., Garbinti B. et Solaz A. (2015), « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *Couples et familles*, coll. « Insee références », décembre. (<https://bit.ly/2koX7gw>)

Bonnet C., Garbinti B. et Solaz A. (2016), "Gender Inequality after Divorce: The Flip Side of Marital Specialization Evidence from a French Administrative Database", Insee Working Paper, mars. (<https://www.insee.fr/en/statistiques/2022141>)

Costemalle V. (2015), « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », décembre. (<https://bit.ly/2mdP9Hs>)

Costemalle V. (2017), « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », in *France, portrait social 2017*, coll. « Insee Références », novembre (<https://bit.ly/2koWOIS>)

– Travaux du Haut Conseil de la famille :

France Stratégie (2014), *Les ruptures familiales : état des lieux et propositions*, avril (<https://bit.ly/2Y1rnvq>)

– Travaux du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge :

France Stratégie (2019), « Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants (année 2018-2019) », juin (<https://bit.ly/2mkXDnc>)